

Rosa Parra-Valiente - Michel Boeglin

ES3X1M Table des matières

Livre - apologie de la liberté sur le net.....	3
Dix questions sur la génétique	4
Editorial - trop peu, trop tard	5
Arrêté du 9 avril 1997 relatif aux diplômes d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise.....	7
L'insee indique qu'un français sur deux a un revenu inférieur à 1 160 euros par mois.....	7
Express info - société!-!la violence à l'école - l'express du 23/01/2003	10
Justice et droits de l'homme	12

ES3X1M - Thème

Rosa Parra-Valiente – Michel Boeglin

Conectate con los conectores

Este repertorio de conectores está organizado según el tipo de conexión que se realiza en el texto: espacio, orden, causa, etc. Muestra las relaciones lógicas más frecuentemente utilizadas para conectar las proposiciones contenidas en oraciones o párrafos subsiguientes.

Este listado puede resultar muy útil en el momento de la producción ya que sirve como material auxiliar en la elección de conectores, puede resolver casos de repeticiones innecesarias y puede despejar dudas acerca del significado de algunos de ellos.

Conectores

AMPLIACIÓN: Para ampliar: *Y, e, o, por añadidura, también, además, de acuerdo con, sumado a esto, asimismo, además de esto, al mismo tiempo, paralelamente, a continuación, en otros casos, de la misma manera.*

CAUSA-EFECTO: Para establecer relaciones de causa y efecto: *Porque, entonces, por esta razón, consecuentemente, en consecuencia, puesto que, debido a, por ello, por esta causa, por lo antedicho, de lo antedicho se desprende que, lo que antecede permite deducir, de ahí que, por lo tanto, así, en efecto.*

FINALIDAD: Para mostrar propósitos o intenciones: *Para, en orden a, con el propósito de, con el fin de, con el objeto de, con tal objeto, a fin de, a estos efectos, en procura de, para eso (ello).*

CONTRASTE: Para mostrar oposición respecto de algo dicho anteriormente en el discurso contrastar ideas: *No obstante (lo dicho), sin embargo, en oposición a, con todo, aun, aunque, aun cuando, contrariamente a, pero, si bien, en contraste con, empero, a pesar de, pese a (lo expuesto), en cambio, inversamente, al contrario.*

CONCESIÓN: Para hacer una concesión a algo dicho recién en el discurso: *Pero, aunque, no obstante, bien que, sin embargo.*

CONDICIÓN: Para relacionar ideas en la que una es condición de otra(s): *Si... entonces... si (tal cosa) tal (otra).*

TIEMPO: Para relacionar ideas temporalmente: *Antes (anterioridad), Después (posterioridad), Mientras (simultaneidad), anteriormente, más tarde, actualmente, previamente, posteriormente, un momento después, mucho tiempo antes, hasta que, cuando, finalmente, después, ya.*

EXPOSICIÓN U ORDEN: Para mostrar relaciones de orden entre partes del discurso o señalar continuidad discursiva en una exposición: *Primero, en primer lugar, luego, a continuación, más adelante, en tercer lugar, finalmente.*

LOCACIÓN O ESPACIO: Para relacionar ideas en el espacio: *Aquí, allá, acá, en ese lugar, donde, allí, al lado, debajo, arriba, a la izquierda, en el medio, en el fondo.*

MANERA O MODO: Para mostrar la manera en que los fenómenos se relacionan: *Como, de modo similar, del mismo modo, de igual manera, de diferente modo, de esta manera, similarmente, inversamente.*

EJEMPLIFICACIÓN Y ESPECIFICACIÓN: Para explicar algo relacionándolo con lo anteriormente dicho: *Por ejemplo, tal es el caso de, para ejemplificar, en otras palabras, es como, es decir, en particular, es precisamente, lo que quiere decir, dicho de otra manera, o bien.*

RESUMEN Y CONCLUSIÓN: Para resumir o concluir un discurso o fragmento de discurso relacionándolo con lo anteriormente dicho: *En resumen, en síntesis, para concluir, para terminar, sintéticamente, en forma sumaria, por último, en definitiva, para concretar, en suma.*

ÉNFASIS: Para destacar ideas más importantes en relación con el resto: *Sobre todo, lo que es más importante, es preciso señalar, repetimos, subrayamos, conviene poner énfasis, cabe destacar, cabe resaltar, en otras palabras.* Los distintos tipos de discurso utilizan con más frecuencia, es decir prefieren, unos conectivos en detrimento de otros.

<http://dialogica.com.ar/unr/redaccion1/unidades/unidad3/archives/000355.html>

Rosa Parra-Valiente - Michel Boeglin

Université Paul Valéry- Session de septembre 2003

ECUE : ES3X1M / ES3Y1M - Lea Espagnol

Épreuve de thème - Aucun document n'est autorisé

Durée 2h (1 heure pour chaque ECUE)

Sujet : traduire l'article de *Courrier International* en espagnol

(COMPOSER CHAQUE ÉPREUVE SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE)

ES3X1M

LIVRE - Apologie de la liberté sur le Net

On a souvent comparé Internet à un nouvel eldorado, engendrant les mêmes folies et les mêmes enthousiasmes. A l'instar de la ruée vers l'or, tout est allé très vite, trop vite, chacun essayant de prendre la place de l'autre par tous les moyens. Dans l'univers du Net, on a vu les grosses entreprises brandir la menace du brevet pour dissuader la concurrence, comme ces prospecteurs qui n'hésitaient pas à sortir le fusil pour protéger leur filon ou pour s'emparer de celui du voisin.

Évidemment, le sang n'a pas coulé dans le monde feutré du cyberbusiness, même si les victimes ont été nombreuses. Et cela n'est pas fini. En effet, c'est l'ensemble du réseau et sa survie qui sont aujourd'hui menacés par cette folle course à la prédominance. Telle est la thèse développée par Lawrence Lessig dans son nouveau livre *The Future of Ideas : The Fate of the Commons in a Connected World* (éd. Random House, 2001). Selon lui, le désir des entreprises à imposer au cyberspace des brevets et des normes inébranlables finira par annihiler le bouillonnement d'idées qui a permis au Net d'exister et de se développer. Il s'agit bien là d'une erreur à éviter car, en fin de compte, les instigateurs de cette tendance s'en mordront aussi les doigts. En clair, la tentation monopolistique qui peut apparaître rentable à court terme pourrait bien se révéler fatale à plus long terme.

ES3Y1M

Mais la clairvoyance est loin d'être la qualité la plus répandue chez les responsables d'entreprise aujourd'hui. Comme il l'avait déjà fait dans son précédent ouvrage, Lessig plaide en faveur de la liberté sur le Net, tant au niveau de l'expression que de celui de l'entreprise. Toutefois, la liberté ne signifie pas l'existence d'une zone de non-droit. Lessig n'est pas prof de droit pour rien. Il milite en faveur d'une régulation intelligente du réseau, dont la principale mission sera de préserver la liberté. Ce ne sera pas une chose aisée face à la volonté des États et des grosses firmes d'asseoir leur emprise. Lawrence Lessig se pose comme un "théologien de la libération d'Internet", pour reprendre les termes du webzine "Salon". Reste à espérer que sa voix se fera mieux entendre que celle de ses prédécesseurs d'Amérique latine, dont les messages n'ont pas été toujours compris à leur juste valeur.

Claude Leblanc, 9 novembre 2001 *Courrier International*

Sciences et Avenir – Février 2000 – n° 636

Dix questions sur la génétique

Le cancer est-il génétique ?

Question piège que celle-là ! Car, bien sûr, les cancers - parce qu'ils naissent lorsque l'ADN des cellules est endommagé - sont, par nature, tous génétiques. Maintenant, s'il s'agit de savoir si tous les cancers sont héréditaires, la réponse est tout autre. Seulement de 5 % à 10 % présentent une origine familiale. Un gène muté, hérité des parents, prédisposera à la survenue d'un cancer, des dizaines d'années avant l'âge moyen d'apparition de la tumeur. Certains cancers du côlon ou du sein se transmettent ainsi de génération en génération.

Le reste des cancers est dû à l'alimentation (plus de 30 % dans les pays industrialisés), à l'environnement, au mode de vie (tabac, alcool) ou encore aux virus (pour 10 % des cas). Au bout du compte, c'est un individu sur quatre, dans la population, qui développera un cancer, terme générique désignant plus d'une centaine de maladies réparties sur la quasi-totalité de l'organisme.

Toutes les cellules qui constituent une tumeur sont, au départ, issues d'une seule cellule qui s'est déréglée. Suite à une mutation d'un de ses gènes, la cellule échappe au contrôle normal de sa prolifération. Elle adopte alors un comportement anarchique. Elle ne meurt plus et se multiplie de façon excessive, formant un premier amas cellulaire. Il faudra ensuite plusieurs autres mutations, de l'ordre d'une demi-douzaine, réparties sur plusieurs années, pour que cet amas grossisse, devienne alors une tumeur maligne, qui pourra essaimer dans les organes périphériques et créer des métastases.

Deux types de gènes sont plus particulièrement en cause dans l'apparition du cancer : les proto-oncogènes et les gènes suppresseurs de tumeurs. Normalement impliqués dans la stimulation de la croissance des cellules, les premiers ne deviennent nocifs que lorsqu'ils subissent une mutation. Ils deviennent alors oncogènes et favorisent une prolifération cellulaire incontrôlée. Les oncogènes peuvent agir à différents niveaux. Certains codent directement des formes mutantes hyperactives de protéines de stimulation, type enzymes. D'autres perturbent des signaux cellulaires normaux, comme celui du suicide cellulaire programmé, l'apoptose. Ce mécanisme de sauvegarde est essentiel car il permet d'éliminer une cellule dès qu'elle devient maligne. Du côté des traitements, beaucoup d'efforts sont d'ailleurs consentis pour mettre au point des thérapies, géniques ou non, qui permettraient de reprogrammer l'apoptose des cellules cancéreuses afin de leur arracher leur immortalité usurpée.

L'autre catégorie de gènes associés au cancer a, tout comme les proto-oncogènes, une action normale dans l'organisme : les gènes suppresseurs de tumeurs sont chargés de juguler l'action des proto-oncogènes et la multiplication des cellules. Mais, lorsqu'ils sont inactivés par des mutations malheureuses, ces gènes garde-fous laissent alors le champ libre aux proto-oncogènes qui peuvent, à tout moment, emballer la machinerie cellulaire.

Un dysfonctionnement dans les gènes suppresseurs de tumeurs peut également être à l'origine des tumeurs secondaires, ou métastases. En effet, ces gènes codent pour des protéines d'adhérence permettant aux cellules normales de rester agrégées les unes aux autres. Si ces protéines deviennent inaptes, les cellules cancéreuses se détachent alors du tissu d'origine, envahissent un vaisseau sanguin qui les transporte à un autre endroit de l'organisme, où elles s'implantent et établissent une nouvelle colonie tumorale. La gravité d'un cancer doit beaucoup à la multiplication et à la dissémination de ces tumeurs secondaires.

Rosa Parra-Valiente - Michel Boeglin**Editorial - Trop peu, trop tard**

Par Patrick SABATIER

Libération, jeudi 14 août 2003

Nos ministres ont été pris en flagrant délit de roupillon estival et d'indifférence aux affres de leurs concitoyens qui n'ont pas comme eux jouissance de lieux de villégiature confortables. Ils ont plaidé qu'ils n'avaient pas le pouvoir de faire pleuvoir pour mettre fin au trop beau temps, ce que personne ne leur avait jamais demandé. Puis traité par le mépris ce que le premier d'entre eux a qualifié de «polémiques partisans». Et voilà soudain que nos Raffarin, Mattei, Ferry et autres Roselyne Bachelot (dans le rôle de l'aide-ménagère) parodent devant les caméras et proclament la mobilisation générale, ayant déjà perdu les premières batailles. Trop peu, trop tard. Cette mobilisation tardive reste insuffisante au regard d'une crise qui a mis à nu les fragilités d'un système de santé soumis à l'austérité budgétaire.

Nos dirigeants paraissent tentés, comme les autruches, de s'enfouir la tête dans le sable des vacances pour ne pas voir les réalités de cet été meurtrier, comme ils n'ont pas voulu voir l'hécatombe. La vague de chaleur, annonciatrice ou pas de lendemains qui brûlent, a révélé les vulnérabilités de la France _ dans la prévention et la lutte contre les incendies, l'alerte et la limitation des pollutions à l'ozone, et surtout l'aide médicale aux plus fragiles, personnes âgées, malades ou démunies. On attend toujours les mesures envisagées pour corriger des lacunes d'autant plus graves que le vieillissement de la population et le réchauffement du climat sont des données connues de tous. Une réflexion s'impose aussi sur certains choix de société : la production d'une énergie pour laquelle la demande va aller croissant (est-il sage de tout miser sur le nucléaire ?), la lutte contre les pollutions atmosphériques (comment réduire la circulation automobile ?), la gestion des ressources en eau (qui ne sont pas illimitées).

Ce gouvernement ne pourra plus tenir très longtemps le double discours d'un Chirac qui crie : «Il y a le feu à la planète !», pendant qu'un Raffarin fredonne *Tout va très bien, Mme la marquise...* On n'en est certes pas à l'été accablant de 1788, qui fut suivi par l'explosion de 1789. Mais les coups de chaleur ont souvent été dangereux pour qui dirige l'Etat.

Editoriales - Calor y sanidad

LA VANGUARDIA!-!20/08/2003

MÁS de cinco mil muertos en Francia, a causa de la ola de calor que castiga a toda Europa. Ninguna cifra fiable en España, ni alta ni baja, aunque hay motivos para temer que el balance pueda resultar también desolador. Allí ha estallado una polémica política y ha dimitido el director general de Sanidad, arrojado a la picota por su propio ministro, que le acusa de no haber puesto los medios necesarios para que las alarmas sanitarias saltasen a tiempo y se afrontara la situación. Entre nosotros, la alarma ni siquiera existe. La Administración central y las autonómicas no han ofrecido dato alguno al respecto y apenas ahora comienzan a oírse voces tímidas señalando que se efectuará algún tipo de recuento.

De momento, los servicios funerarios de toda España han detectado un incremento inusitado de actividad. Sólo en el área de Barcelona, durante julio y la primera quincena de agosto, han fallecido 887 personas más que en el mismo periodo del año pasado, es decir, casi veinte muertes más por día. ¿Y en el resto de España? Sencillamente, no se sabe o no se dice. Desde luego, es complejo determinar las causas de todos los decesos y, sobre todo, atribuirlos directamente al aumento de las temperaturas, pero una parte considerable de los afectados eran personas de edad avanzada y con dolencias crónicas, cardíacas o respiratorias. No es descabellado pensar que un verano de calores sofocantes ha influido en esas muertes. En cualquier caso, sería interesante saber a qué atenerse y tomar medidas al respecto. Desde hace años los expertos medioambientales predicen una ampliación hacia el norte de las zonas más cálidas del planeta. El clima habitual en el norte de África, con prolongadas sequías y altas temperaturas, llega ya a la España seca, cada vez más extensa. Al mismo tiempo, la demografía nos indica que la población envejece. Hay, pues, más personas de edad avanzada, con lógicos achaques, sometidas a un clima más agresivo y desfavorable. Quizá sería conveniente evaluar la situación, para

Rosa Parra-Valiente – Michel Boeglin

adaptar nuestro sistema sanitario y social. Quizá. De momento seguiremos padeciendo el calor.

Arrêté du 9 avril 1997 relatif aux diplômes d'études universitaires générales, à la Licence et à la Maîtrise.

Titre IV : Habilitation et évaluation

Article 23: Pour chaque cursus est organisée une procédure d'évaluation des enseignements et de la formation. Cette évaluation qui prend en compte l'appréciation des étudiants, se réfère aux objectifs de la formation et des enseignements.

Cette procédure, garantie par une instruction ministérielle, a deux objectifs. Elle permet, d'une part, à chaque enseignant de prendre connaissance de l'appréciation des étudiants sur les éléments pédagogiques de son enseignement. Cette partie de l'évaluation est destinée à l'intéressé. La procédure permet, d'autre part, une évaluation de l'organisation des études dans la formation concernée, suivie pour chaque formation par une commission selon des modalités définies par le conseil d'administration de l'établissement, après avis du conseil des études et de la vie universitaire.

Cette commission, composée par le président de l'université, après avis du conseil des études et de la vie universitaire, comprend un nombre égal de représentants élus des étudiants et d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants.

Ces procédures d'évaluation sont organisées dans le respect des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 et des statuts des personnels concernés. .../...

Ceci est la version HTML du fichier

http://www.u-bordeaux2.fr/crame/Documents/Textes_et_lettres.pdf.

L'Insee indique qu'un Français sur deux a un revenu inférieur à 1 160 euros par mois

LE MONDE | 08.08.03 | 13h05 • MIS A JOUR LE 08.08.03 | 13h19

Une étude relève de grandes disparités.

Les 30 % de Français les moins aisés disposent, en moyenne, d'un niveau de vie huit fois inférieur à celui des plus aisés. Les premiers touchent, après impôts, moins de 920 euros par mois, alors que les seconds disposent de plus de 4 070 euros. Cette importante disparité des revenus des ménages est mise en évidence par une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (consultable sur le site www.insee.fr), basée sur les déclarations fiscales de 70 000 ménages pour l'année 2000. D'après cette étude, le revenu médian français - au-dessous et au-dessus duquel se situe une moitié de la population - atteint 1 160 euros par mois pour une personne seule et 2 430 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Si les ménages aisés et les ménages modestes français se différencient par le niveau de leurs ressources, ils se distinguent aussi par l'origine de celles-ci. Le salaire constitue toujours la principale ressource des ménages mais sa part dans le revenu initial (avant prestations sociales et impôts) varie. Pour les ménages situés légèrement au-dessus de la médiane, il constitue les deux tiers du revenu initial, alors qu'il n'en représente que la moitié pour les ménages les plus aisés.

Trois grandes catégories de Français se dégagent de l'étude. Les ménages "à revenus modestes" (30 % de la population) disposent en moyenne de 1 129 euros par mois (revenu initial et prestations sociales, moins les impôts directs). Ce sont avant tout des personnes de moins de 30 ans, des chômeurs, des familles nombreuses ou monoparentales ou des veufs qui ne paient pas l'impôt sur le revenu (IR). Les indemnités de chômage et les prestations sociales représentent respectivement 9 % et 21 % de leurs revenus avant impôts. La pression fiscale qu'ils supportent (contribution sociale et taxe d'habitation) ne dépasse pas 6 %.

Rosa Parra-Valiente - Michel Boeglin

A l'opposé, les ménages "à hauts revenus" (1 % de la population) affichent un revenu disponible de 8 883 euros. Ici, la part des salaires et des pensions de retraite diminue au profit des bénéfices et des revenus du patrimoine, qui représentent respectivement 29 % et 13 % du revenu avant impôts. Dans cette catégorie, les ménages de 40 à 60 ans sont très représentés ainsi que les cadres salariés et les professions libérales, commerçants et chefs d'entreprise. Ils sont soumis à une pression fiscale de 30 %, dont plus de 20 % au seul titre de l'impôt sur le revenu.

Enfin, les ménages "à revenus moyens" regroupent près de 59 % de la population. La quasi-totalité de leurs ressources provient des salaires et des retraites (80 % du revenu avant impôts). Au sein de cette catégorie, l'Insee définit trois sous-groupes. Les moins privilégiés sont ouvriers ou ex-ouvriers et retraités (deux ménages sur cinq). Disposant de 1 600 euros par mois, ils sont à la limite du seuil d'imposition : un ménage sur deux ne paye pas l'IR. Les plus privilégiés disposent de 4 302 euros. Ils sont soumis à une pression fiscale de plus de 20 %, exercée principalement par l'IR. Entre les deux, ouvriers, employés et professions intermédiaires sont majoritaires avec un revenu de l'ordre de 2 450 euros. L'étude relève que le niveau de vie des ménages "à revenus moyens" est deux fois plus élevé que la moyenne mais deux fois plus faible que celui des ménages "à hauts revenus".

Camille Boulongne

<http://permanent.nouvelobs.com/economie/20030807.OBS4532.html>

REVENUS

30% des Français gagnent moins de 920 € par mois

Selon une étude de l'Insee, les moins aisés ont un revenu moyen huit fois plus faible que le 1% plus aisé. Le revenu mensuel médian atteint 1.160 €.

(AP) Les ménages aisés et les ménages modestes français se différencient non seulement par le niveau de leurs ressources mais également par l'origine de leurs revenus, indique jeudi une enquête de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Basée sur les chiffres les plus récents à disposition, soient ceux de 2000, l'enquête de l'Insee dresse un tableau des revenus des Français. Ainsi, on constate que 30% des Français les moins aisés disposent d'un niveau de vie 8 fois inférieur que le 1% de plus aisés. En effet, si les premiers ont un revenu de moins de 920 euros après impôts (6.034 francs), les seconds disposent de 4.070 euros. Autre repère avancé, l'Insee a calculé le salaire médian. Ainsi, le niveau médian du revenu, soit celui au-dessus duquel se trouve 50% des individus, se situe autour de 1.160 euros, 2.430 pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Origine des revenus

Les "revenus modestes" sont composés en grande partie d'indemnités de chômage et de prestations sociales (respectivement 9% et 21% du revenu avant impôts) alors que les ménages à "hauts revenus" profitent essentiellement des bénéfices et des revenus du patrimoine (29% et 13% du revenu avant impôts), selon l'Insee.

Entre ces deux catégories, les ménages à "revenus moyens" bénéficient de manière prédominante des salaires et des retraites.

"Les salaires et les retraites représentent la quasi-totalité des ressources des ménages des 'catégories moyennes', soit plus de 80% du revenu avant impôts", écrit l'auteur de l'étude, Jean-Miche Hourriez.

L'Insee s'est fondée sur les déclarations fiscales d'un échantillon de 70.000 ménages pour l'année 2000.

Rosa Parra-Valiente - Michel Boeglin

Domingo, 10 de Agosto de 2003 Actualizado a las 14:53 > Economía
ESTUDIO REALIZADO POR UGT

Un millón y medio de trabajadores gana menos de 600 euros al mes

Acusan al Gobierno de promover la exclusión social al no revisar el Salario Mínimo Interprofesional - Dicen que incumple las recomendaciones de la Carta Social Europea, que establece que el SMI debe alcanzar el 60% del salario medio

SERVIMEDIA - MADRID.- Casi un millón y medio de trabajadores percibe en España un salario mensual inferior a 600 euros netos, entre ellos los perceptores del Salario Mínimo Interprofesional, que en 2003 reciben una retribución anual de 14 pagas de 451,20 euros, cuantía equivalente al 40% del salario medio, según cálculos realizados por UGT sobre la base de la última Encuesta de Estructura Salarial.

Para el sindicato, la política del Gobierno en torno al SMI, que actualiza anualmente su importe ajustado estrictamente a la previsión oficial de inflación, "está favoreciendo la exclusión social de este colectivo importante de trabajadores que tienen menos ingresos y que año tras año siguen perdiendo poder adquisitivo". En concreto, el descenso alcanza los seis puntos porcentuales en los últimos cinco años.

Según estimaciones de UGT, la retribución del SMI ha crecido un 11% menos que el salario medio de nuestro país desde 1995, dato que refleja la política de "mínimos" que el Gobierno practica con el salario mínimo y propicia la exclusión social, ya que el Ejecutivo actualiza estas retribuciones "en función de una previsión de inflación oficial que nunca se cumple"

"Con esta actitud el Gobierno no sólo incumple las recomendaciones de la Carta Social Europea, que establece que el SMI debe alcanzar el 60% del salario medio neto, y en España apenas alcanza el 40%, sino que vulnera permanentemente el Estatuto de los Trabajadores", señaló el sindicato.

Finalmente, UGT reclamó al Ejecutivo que revise "con carácter urgente e inmediato" la cuantía del SMI para adecuarlo a la realidad de los precios en España y establezca un mecanismo de revisión automática que amortigüe las carencias económicas de muchos trabajadores y sus familias.

EXPRESS Info - Société!-La violence à l'école - L'Express du 23/01/2003

Le collège, monde sans pitié
par Delphine Saubaber

Pendant six mois, des éducateurs ont recueilli les témoignages de collégiens. Triste bilan

Plongée percutante dans le huis clos scolaire: une équipe d'éducateurs a recueilli, pendant six mois, les confidences de collégiens des villes et des champs. Cela donne *Ce que je ne peux pas vous dire*, un recueil orchestré par Marie-Thérèse Cuny et la pédopsychiatre Sylvie Angel (Oh éditions). Le résultat est effrayant: on leur demande de parler du collège. Ils racontent d'abord la violence, omniprésente, et pas seulement en ZEP, le racket, la drogue, les bagarres, la loi du talion. Emma, Thomas, Rachid et les autres parlent de mondes cloisonnés, de guerre des clans entre «intellos» et «nuls», entre «riches» et «quartiers», entre «Français» et «racaille».

«L'habitude, dans ma vie, c'est la violence», lance l'un. «En fait, les stars du collège, c'est les bordéliques, les racistes et la racaille», continue l'autre. Une façon de confier, à demi-mots, qu'ils auraient aimé trouver dans leur collège un cadre plus humain, de l'«autorité», du «respect». Mais ce sont les mêmes, parfois, qui transgressent, provoquent, testent les limites des profs - «pas titulaires» ou «qui s'en fichent» - ou déclarent «foutre le bordel pour pas passer pour des caves». Une phrase qui résonne lourdement après l'agression d'une enseignante par une élève au lycée professionnel de La Garenne-Colombes, le 7 janvier.

Les collégiens critiquent surtout l'impuissance de l'institution. Une machine qui, disent-ils, ne sait que faire de ses cancre, jusqu'au jour où ceux-ci décrochent. Un système qui méprise les métiers manuels: «Moi, je veux faire menuiserie et je peux pas», dit l'un. Et l'autre d'enchaîner: «On m'a dit: "Toi, t'es nul, tu feras maçon."». Mais, dans ce désenchantement, il y a des bouffées d'air. La complicité avec les copains, la solidarité de la classe, les émois amoureux. Et aussi des principaux dynamiques, des enseignants sachant mêler fermeté, passion et écoute, auxquels ils s'amarrent pour progresser ou combler un vide laissé par les parents. Certains célèbrent enfin, contre toute attente, les cours de soutien et même... des sanctions qu'ils jugent salutaires, comme les travaux d'utilité collective, «plus intelligents que les renvois» ... On n'est pas obligé de les croire. Ils ont leurs conformismes, comme les adultes. Mais, parfois, on reste saisi quand on lit: «J'ai de l'appréhension, le matin, à l'idée d'aller au collège.»

Brouillard sur l'école

Pour désamorcer la violence, il faut des adultes. Comment encadrer efficacement les enfants si l'on supprime 5 600 postes de surveillants et 20 000 aides-éducateurs, remplacés par des assistants d'éducation moins nombreux? C'est l'une des questions qui seront posées par les syndicats d'enseignants le 28 janvier, jour de grève générale. Certes, Luc Ferry s'est efforcé de rassurer en annonçant le recrutement de 16 000 assistants d'éducation (au lieu des 11 000 prévus) et de 30 000 professeurs pour couvrir les départs à la retraite, premier infléchissement budgétaire arraché à Jean-Pierre Raffarin. Insuffisant, surtout dans le primaire, selon les syndicats. Au-delà des questions de moyens, le brouillard flotte sur les missions de l'école. Une discussion publique est prévue au printemps à l'Assemblée nationale.

COMUNIDAD ESCOLAR – Información

La violencia escolar afecta al 30% de los alumnos de Secundaria

Un informe del Defensor del Pueblo indica que el 5% de estos estudiantes sufren agresiones físicas y un 1% amenazas con armas

El problema de la violencia escolar está presente en todos los centros de Secundaria, y

Rosa Parra-Valiente - Michel Boeglin

en mayor o menor medida afecta al 30% de los alumnos, según un informe difundido por el Defensor del Pueblo. Aunque las agresiones verbales son las más frecuentes, las amenazas e intimidaciones alcanzan el 8% de los casos y las agresiones físicas el 5%, mientras que el acoso sexual no llega al 2% y las amenazas con armas se sitúan en torno al 1%.

Madrid. G. ARIANES

La Oficina del Defensor del Pueblo ha difundido un estudio sobre el problema de la violencia escolar, realizado a petición de la Comisión Mixta Congreso-Senado a la que se da cuenta de las actuaciones de esta institución. Recoge los resultados de una encuesta realizada en colaboración con el Comité Español de UNICEF, con una muestra constituida por un total de 3.000 alumnos de ESO o niveles equivalentes, de 300 centros públicos, privados y concertados de todo el territorio español, y por sus respectivos jefes de estudios. El trabajo ha sido dirigido por profesores del Departamento de Psicología Evolutiva y de la Educación, de la Facultad de Psicología de la Universidad Autónoma de Madrid. (...)

Según los resultados de este informe, más del 30% de los alumnos encuestados declaran sufrir agresiones verbales con cierta frecuencia, mientras que las agresiones físicas a la persona o a sus propiedades rondan el 5%, y las amenazas "sólo para meter miedo" son padecidas por algo más del 8% de los estudiantes. Las agresiones más graves, como el chantaje y las amenazas con armas, se sitúan en torno al 1% y el acoso sexual, aunque superior, no llega al 2%.

Problema masculino

La mayor incidencia del maltrato se produce en el primer ciclo de Secundaria (entre 12 y 14 años), "tendiendo los escolares de primer curso a ser víctimas y los de segundo a ser agresores". Dicha incidencia va descendiendo paulatinamente hasta el cuarto curso (16 años). También es en el primer curso de la ESO donde se dan siempre los porcentajes más altos de maltrato a manos de alguien de un curso superior. Y puede decirse que "el maltrato es un fenómeno fundamentalmente masculino. Los chicos agreden y sufren mayor número de agresiones que las chicas con una excepción: la conducta de hablar mal de otros se da más entre las chicas, ya sea como víctimas, agresoras o testigos.

Además, el porcentaje de quienes declaran ser autores de agresiones verbales, exclusión social y agresiones directas es sensiblemente superior al de los que reconocen sufrirlas. La mayoría de los jóvenes se muestran pasivos cuando presencian una escena de maltrato y algunos optan, incluso, por animar al agresor. Sin embargo, la principal ayuda para las víctimas proviene generalmente de sus propios compañeros y amigos, salvo en casos de acoso sexual o amenazas con armas, cuando suelen acudir a los adultos. El aula es el principal escenario de todo tipo de agresiones, a excepción de las amenazas con armas que suelen producirse en el exterior del centro o, en contadas ocasiones, en los aseos.

El hecho de vivir en una comunidad autónoma particular no afecta al grado de incidencia del maltrato entre iguales, ni el tamaño del hábitat en el que se ubica el centro. Y tampoco la diferencia entre titularidad pública y privada, que sólo implica una diferencia estadísticamente significativa: en los centros privados hay mayor número de sujetos que dicen sufrir la maledicencia de otros, y también es mayor el número de quienes admiten hablar mal de sus compañeros, ponerles mote e ignorar a otros. (...)

<http://comunidad-escolar.pntic.mec.es/645/info1-2.html>

GLOSARIO DE SIGLAS

BAC, BAC PRO Baccalauréat, baccalauréat professionnel

Bachillerato, bachillerato profesional.

Nota: En Francia, los estudios secundarios culminan con un examen final de gran importancia que determina el éxito de la trayectoria escolar del alumno.

BEP Brevet d'études professionnelles

Certificado de estudios profesionales

Rosa Parra-Valiente - Michel Boeglin

CAP Certificat d'aptitude professionnelle
 Certificado de aptitud profesional
 CNDP Centre national de documentation pédagogique
 Centro Nacional de Documentación Pedagógica
 CSE Conseil supérieur de l'éducation
 Consejo Superior Educativo
 INRP Institut national de recherche pédagogique
 Instituto Nacional de Investigación Pedagógica
 IUFM Institut universitaire de formation des maîtres
 Instituto Universitario para la Formación de Maestros
 SEGPA Section d'enseignement général et professionnel adapté
 Sección de enseñanza general y profesional adaptada
 RASED Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés
 Red de ayuda especializada a niños en dificultad
 REP Réseau d'éducation prioritaire
 Red de educación prioritaria
 TICE Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
 Tecnologías de la información y de la comunicación para la enseñanza
 ZEP Zone d'éducation prioritaire
 Zona de Educación Prioritaria
 © Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
 Direction de l'Enseignement scolaire - mai 2000
<http://www.eduscol.education.fr/index.php?./D0042/sp11.htm>

Justice et droits de l'homme

Le général Pinochet a été interrogé chez lui par le juge Juan Guzman

LE MONDE | 24.01.01 |

Maintes fois reporté, l'interrogatoire d'Augusto Pinochet a eu lieu mardi 23 janvier au domicile de l'ancien dictateur. Les proches des disparus demandent un procès.

LE GÉNÉRAL Augusto Pinochet s'est trouvé mardi 23 janvier pour la première fois face au juge chilien Juan Guzman, qui s'est rendu à son domicile à Santiago pour l'interroger sur des crimes commis pendant son régime (1973-1990), qui a fait plus de trois mille morts et disparus. Le juge Guzman instruit les deux cent dix plaintes déposées depuis trois ans contre le général Pinochet dans son pays. Il entend faire la lumière sur la responsabilité de l'ex-dictateur dans les crimes de la Caravane de la mort. Ce commando militaire a exécuté sommairement soixante-quinze prisonniers politiques en octobre 1973, un mois après le coup d'Etat qui renversa le président Salvador Allende.

Le magistrat, accompagné de son secrétaire, n'a fait aucune déclaration en quittant, au bout de deux heures, le domicile de l'ex-dictateur dans l'élégant quartier de La Dehesa, dans le nord-est de Santiago. Il en est sorti à 12 h 10 à bord d'une limousine noire précédée d'une escorte motocycliste dans laquelle il avait pénétré dans le parc de la résidence.

Un porte-parole du général a pour sa part déclaré que l'interrogatoire avait été « *très bref* » et « *cordial* », mais avait « *fatigué* » l'ex-dictateur.

« *Il était assez diminué* », a estimé le général en retraite Guillermo Garin, en précisant toutefois que « *cela n'a pas duré des heures, seulement des minutes* » et que l'ancien dictateur était « *tranquille* ». Selon des médias chiliens, ne citant pas de sources, l'interrogatoire en tant que tel a duré à peine plus d'une demi-heure.

Le président du Chili, Ricardo Lagos, a estimé que dans cette affaire, la justice « *fait ce qu'elle a à faire* ». Qualifiant cette journée d'« *historique* », l'un des avocats de l'accusation, Eduardo Contreras, a annoncé que son équipe allait demander « *dans les prochaines heures* » l'inculpation de Pinochet.

L'Association des proches de détenus disparus pendant la dictature a réaffirmé que « *le général Pinochet doit être soumis à un procès* », estimant qu'ainsi « *une véritable réconciliation nationale pourra avoir lieu* ». Elle a remis une lettre en ce sens au commandant en chef de l'armée, le général Ricardo Izurieta, qui avait affirmé que jamais son institution n'abandonnerait Pinochet.

« UNE DÉMENCE LÉGÈRE À MODÉRÉE »

L'interrogatoire avait été maintes fois reporté, à la suite de recours de ses avocats, estimant que

Rosa Parra-Valiente - Michel Boeglin

son état de santé ne lui permet pas de se défendre correctement. Selon huit experts médicaux qui, il y a une dizaine de jours, l'ont examiné sur ordre du juge Guzmán, l'ancien homme fort du Chili, âgé de quatre-vingt-cinq ans, souffre d'« *une démence légère à modérée*. » Selon la législation chilienne, la démence peut justifier une suspension de condamnation, mais elle ne peut en aucun cas motiver l'interruption d'une procédure en cours.

Par ailleurs, l'ex-chef de la police secrète d'Augusto Pinochet, le général en retraite Manuel Contreras, soixante et onze ans, est sorti de prison dans la nuit de mardi à mercredi, après avoir purgé une peine de sept ans pour avoir commandité l'assassinat en 1976 de l'ancien ministre des affaires étrangères Orlando Letelier.

Avec AFP, LE MONDE | 24.01.01

Pinochet declara por primera vez ante un juez por delitos cometidos en su dictadura

Guzmán Tapia ya puede procesar al ex dictador por los crímenes de la 'caravana de la muerte'

ROBERTO AMARO, Santiago Durante cerca de 30 minutos y por primera vez en sus 85 años de vida, el ex dictador chileno Augusto Pinochet respondió ayer ante un juez por las violaciones de los derechos humanos cometidas bajo su dictadura. Lo hizo ante el juez chileno Juan Guzmán Tapia, quien le hizo 15 preguntas relacionadas con su responsabilidad en la matanza de 57 opositores políticos y la desaparición de otros 18 durante la llamada *caravana de la muerte* que recorrió Chile en septiembre y octubre de 1973, al mando del general Sergio Arellano Stark.

Así, el interrogatorio al principal inculcado de estos crímenes quedó "cumplido, agotado y terminado", dejando el camino libre al juez Guzmán para volver a someterlo a proceso criminal.

Guzmán llegó retrasado al interrogatorio porque un grupo de partidarios de Pinochet cambió las señales de las calles, por lo que el magistrado se extravió. Si bien el juez estuvo cerca de dos horas y cuarto en el interior de la residencia del ex dictador en Santiago, el interrogatorio sólo duró 30 minutos. El resto del tiempo, tanto Guzmán como los funcionarios que lo acompañaron se las debieron de ingeniar para hacer funcionar la impresora con la que se documentó la transcripción del interrogatorio. En medio de esas gestiones, trascendió, Guzmán y Pinochet habrían hablado cordialmente de generalidades como el tiempo en Bucalemu, donde se encuentra la residencia costera del ex jefe militar, y nada relacionado con el proceso.

El único momento de tensión se habría vivido al final de la estancia de Guzmán, cuando se encontró con la esposa del acusado, Lucía Hiriart, quien le habría hecho un par de comentarios que un testigo calificó de "agresivos".

El movimiento en la residencia de Pinochet comenzó muy temprano, cuando hasta ese lugar llegaron sus abogados Gustavo Collado y Miguel Alex Schweitzer, además del portavoz de la familia, el ex general Guillermo Garín. Exactamente a las 10.03 de la mañana (hora local), el juez Guzmán **ingresó por** la puerta de servicio. Abogados y médicos no tuvieron acceso al salón donde se registró el interrogatorio, por lo que por uno o dos minutos estuvieron a solas Guzmán y Pinochet. Luego ingresaron las dos funcionarias judiciales y se cerraron las puertas.

Tras las preguntas de rigor, como nombre, edad, número de identidad y domicilio, el juez Guzmán le hizo a Pinochet 15 preguntas clave que ya figuraban en el exhorto que le envió a Londres en octubre de 1999 y que entonces Pinochet no respondió.

La primera pregunta estaba destinada a que Pinochet aclarara si el general Sergio Arellano Stark fue enviado como su oficial delegado a unificar criterios en los consejos de guerra al modelo que se seguía fielmente en el campo de prisioneros de Pisagua, donde cientos fueron fusilados sumárisimamente y sin derecho a defensa. De paso el juez le consulta si tiene una copia del decreto de delegación que la defensa de Arellano Stark no ha logrado localizar en los archivos castrenses.

En las preguntas dos y tres Guzmán le preguntó a Pinochet si le explicó a Arellano cómo debía dar cumplimiento a su mandato o delegación y si a su juicio Arellano dio cumplimiento en forma acertada a dichas instrucciones. La cuarta consulta es clave. "¿Cuándo se impuso [tuvo conocimiento] de los diversos hechos, de la sustracción de detenidos de sus lugares de detención y su fusilamiento; sucesos acaecidos con motivo del viaje del general Sergio Arellano Stark, por varias ciudades...?". Luego, Guzmán le pide que manifieste su conformidad o no con la delegación a Arellano, e inquiriere quién le

Rosa Parra-Valiente - Michel Boeglin

informó de los resultados de ésta. Después, Guzmán se concentra en una de las principales pruebas contra Pinochet, se trata del oficio que acompañó al proceso del general Joaquín Lagos Osorio, entonces jefe de la Primera División de Ejército, de fecha 30 de octubre de 1973, quien le hizo ver al ex comandante en jefe los crímenes cometidos por los hombres de Arellano en Copiapó, Antofagasta, Tocopilla y Calama.

Lo cierto es que el primer informe de Lagos Osorio, Pinochet se lo devolvió la noche del 1 de noviembre para que lo rehiciera y omitiera algunos párrafos y frases. El documento venía con borrões y comentarios de puño y letra de Pinochet, y Osorio junto con el que redactó nuevo, guardó el original. Con dicho documento anexado a la causa, Guzmán le preguntó ayer a Pinochet: "¿reconoce como suya la letra en la segunda hoja de dicho oficio en la escritura del texto manuscrito: 'no hubo proceso sumarísimo'? ¿qué quiso decir con ello?".

Falta de memoria

Luego Guzmán preguntó al ex dictador si reconocía haber realizado personalmente varios subrayados en el texto. Finalmente, Guzmán realizó otra de las preguntas clave del interrogatorio. ¿Por qué quería o precisaba que se omitieran determinadas ejecuciones como realizadas por orden del general Sergio Arellano Stark o del *Delegado C.J.E.*?

Pinochet respondió a casi todas estas preguntas, eludiendo por falta de memoria sólo algunas como las del oficio modificado del general Lagos Osorio. También habría reconocido al magistrado que se enteró de las irregularidades cometidas por la comitiva militar y que por ello le puso fin anticipado, antes de que siguiera viaje más al norte, a Iquique y Arica, aunque no habría sido claro a la hora de explicar por qué los involucrados siguieron en el Ejército, fueron ascendidos y no se les castigó.

Ahora todo está en manos del juez Guzmán que, por lógica, debiera volver a procesar a Pinochet con los mismos argumentos que utilizó en diciembre pasado. A favor del procesamiento, el juez Guzmán tiene los argumentos del fallo de la Corte Suprema que confirmó el desafuero en agosto del año pasado, en orden a la "existencia de fundadas sospechas para reputar autor, cómplice o encubridor al parlamentario cuyo desafuero se solicita".